



COMMUNE DE SAINT-NICOLAS D'ALIERMONT

Exercice 2025 - Rapport d'orientations budgétaires

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, la présentation du rapport d'orientations budgétaires (ROB) constitue une étape préalable à l'adoption du budget primitif. Il vise à informer les élus et les citoyens sur la situation financière de la commune de Saint-Nicolas d'Aliermont et sur les grandes orientations budgétaires pour l'exercice 2025 et les perspectives envisageables pour les exercices suivants.

Le présent rapport budgétaire qui appelle à débat, pose dans un premier temps le contexte économique national et international, puis vient analyser la situation particulière de la commune, ses orientations budgétaires ainsi que les actions engagées à travers la mise en œuvre des budgets principaux et budgets annexes.

1- Contexte budgétaire et économique en 2025

1-1 Situation de la France

Contexte national

En 2025, la France traverse une période de réajustement budgétaire et économique significatif. Le gouvernement a présenté et fait voter un budget qui porte une réduction du déficit public à 5,4 % du PIB, contre 6,1 % en 2024. Le budget national a été voté en février 2025, soit près d'un mois et demi de retard, situation qui a plongé le pays en général, et les collectivités territoriales en particulier, dans une forte inquiétude sur la pérennité de leurs actions et projets.

Les prévisions de croissance pointent une croissance économique modérée à hauteur de 1.7% du PIB en 2025, après la progression actée de 1.2% en 2024.

L'inflation, quant à elle, poursuit une tendance baissière et devrait atteindre 1,8 % en 2025, après 2,1 % en 2024. La baisse de l'inflation devrait contribuer à améliorer le pouvoir d'achat des ménages, cependant, les études indiquent un repli de la consommation des ménages face à l'incertitude devant l'avenir.

En 2025, la France s'engage dans une stratégie de consolidation budgétaire visant à réduire le déficit et à maîtriser la dette publique, tout en soutenant une croissance économique modérée et favorisant une baisse de l'inflation.

Les principales mesures budgétaires nationales en 2025 portent sur :

- La réduction des dépenses publiques : Le budget prévoit des coupes budgétaires de 50 milliards d'euros, affectant divers secteurs
- L'augmentation des recettes fiscales en vue d'accroître les recettes de l'état : avec des mesures de hausses d'impôts ciblant les grandes entreprises et les contribuables à hauts revenus

Malgré ces efforts, les défis persistent, et pour plusieurs années, car le niveau de la dette publique reste préoccupant. Les projections indiquent qu'elle pourrait atteindre 130 % du PIB d'ici la fin de la décennie si des mesures supplémentaires ne sont pas prises.

Contexte international

La politique économique américaine menée depuis le début de l'année 2025, va exercer une influence notable sur l'économie française et qui risque d'avoir des effets notables sur la situation économique française et européenne.

En effet, les politiques commerciales et fiscales américaines en 2025 créent des défis pour l'économie française, notamment en matière de commerce, de fiscalité et de compétitivité.

On peut citer notamment :

- l'instauration de tarifs douaniers de 25% sur les importations d'acier et d'aluminium, qui affectant les exportations européennes, y compris françaises. Bien que la France ne soit pas un grand producteur de ces métaux, elle pourrait subir des impacts indirects si des importations détournées, notamment en provenance de Chine, inondent le marché européen.
- le conflit entre les États-Unis et des pays européens, dont la France, sur la taxation numérique imposée aux géants technologiques américains. L'administration américaine a rejeté un accord fiscal mondial de 2021 et envisage d'utiliser le système fiscal américain pour riposter contre ces taxes, ce qui pourrait entraîner des tensions fiscales transatlantiques.
- la divergence de croissance entre l'économie américaine qui affiche une croissance robuste, soutenue par des politiques fiscales expansionnistes et des investissements privés et la croissance de la France et d'autres pays européens qui connaissent une croissance plus modeste, ce qui pourrait accentuer les déséquilibres économiques entre les deux régions.
- les divergences entre la politique monétaire américaine, avec des taux d'intérêt potentiellement plus élevés, et celle de la zone euro pourraient entraîner des fluctuations des taux de change, affectant la compétitivité des exportations françaises.

L'état de l'économie nationale en 2025 impacte les budgets locaux via des recettes fiscales moins dynamiques, une réduction des dotations de l'État et une hausse des coûts de fonctionnement, limitant la capacité d'investissement des collectivités et accentuant la pression sur leur gestion financière.

1.2 Situation des collectivités locales

En 2025, dans le cadre de la réduction du déficit public, le gouvernement français a initialement proposé que les collectivités territoriales contribuent à hauteur de 5 milliards d'euros. Cependant, après des discussions avec les élus locaux et des délibérations parlementaires, cet effort a été réduit à 2,2 milliards d'euros.

Les collectivités territoriales françaises sont appelées en 2025 à participer à l'effort de redressement budgétaire national, avec une contribution financière ajustée suite aux négociations entre le gouvernement et les élus locaux.

Les 450 plus grandes collectivités, dont les dépenses de fonctionnement dépassent 40 millions d'euros, sont particulièrement mises à contribution. On peut noter une mesure particulière qui a été renforcée : un prélèvement sur les recettes fiscales de ces collectivités est effectué pour constituer un fonds de réserve destiné à soutenir les collectivités en difficulté.

De nombreux maires et représentants des collectivités ont exprimé leur mécontentement face à ces mesures, estimant qu'elles pourraient affecter les services publics locaux et l'investissement.

Les impacts prévisibles citées ci-après sont non exhaustives :

- Des recettes locales en berne

Les difficultés économiques ralentissent les investissements immobiliers, limitant l'évolution des bases taxables, et par conséquent, la taxe foncière.

De même, le ralentissement de la croissance économique génère moins de profit pour les entreprises, ce qui impacte cette cotisation dont une partie revient à certaines collectivités

- Des dotations de l'état en baisse

En 2025, un effort budgétaire de 2,2 milliards d'euros est demandé aux collectivités, ce qui entraîne des contraintes sur leurs finances.

L'État, engagé dans un effort de réduction du déficit public, peut décider de diminuer les dotations aux collectivités (ex. la Dotation Globale de Fonctionnement - DGF).

- Hausse des dépenses contraintes

La revalorisation du point d'indice des fonctionnaires décidée au niveau national alourdit les charges de personnel des collectivités.

Par ailleurs, les collectivités doivent faire face à des dépenses accrues pour le chauffage des bâtiments publics, l'éclairage et les transports, du fait de l'augmentation des coûts de l'énergie et des matières premières, impactés par la situation économique mondiale.

- Moins de marges pour l'investissement local

Face à des budgets contraints, les collectivités vont probablement réduire leurs investissements en équipements, infrastructures, et aménagements publics. Sachant que 75 des investissements sont portés par les collectivités locales, cela va freiner le dynamisme économique local, créant un cercle vicieux de croissance faible et de budgets tendus.

- Aggravation de l'endettement pour compenser les baisses de ressources

Certaines collectivités peuvent être amenées à recourir davantage à l'emprunt pour financer leurs projets, augmentant leur dette à moyen terme.

A l'annonce des mesures budgétaires s'imposant aux collectivités locales et face à l'incertitude économique pesant sur le pays, la commune de Saint-Nicolas d'Aliermont s'engage à renforcer les mesures déjà mise en œuvre depuis 2021 : réduire les dépenses de fonctionnement, prospecter toutes les recettes potentielles afin de maintenir les services publics proposés aux habitants de la commune et du territoire.

2- Commune de Saint-Nicolas d'Aliermont : atterrissage budgétaire 2024 et orientations 2025

2.1 Bilan de l'exercice 2024- atterrissage prévisionnel

En 2025, la présentation des bilans de l'exercice 2024 sera établi par le compte financier unique (CFU). Il s'agit d'un document budgétaire qui remplace et fusionne le compte administratif élaboré par le maire, et le compte de gestion produit par le comptable public.

L'objectif est de simplifier et moderniser la présentation des comptes des collectivités territoriales, en rassemblant toutes les informations financières dans un seul document. Le CFU doit faciliter l'analyse et le contrôle des finances locales en évitant les doublons et incohérences entre les deux documents précédents.

2.1.1 Budget principal commune

La collectivité a rencontré des difficultés de trésorerie en 2024, du fait du décalage de plusieurs mois entre le paiement des factures aux prestataires et fournisseurs et le versement des subventions.

Cependant, grâce aux mesures mises en place et aux efforts demandés à l'ensemble des service, l'exercice 2024 se clôture mieux qu'il n'a commencé.

La section fonctionnement a présente un solde positif, grâce à une maîtrise des dépenses courantes et une stabilisation des recettes fiscales.

En termes d'investissements, le besoin de financement est négatif, les recettes restant à réaliser étant supérieures aux dépenses restant à réaliser.

Bilan 2024 en résumé

En investissement :

A la fin de l'exercice 2024, on constate que les dépenses d'investissement sont supérieures de 69 151 euros par rapport aux recettes.

Cependant, les recettes d'investissement restant à réaliser sont 178 600 euros supérieures aux dépenses d'investissement restant à réaliser, et permettent de les couvrir en totalité.

En fonctionnement :

A la fin de l'exercice 2024, on constate que les dépenses réelles de de fonctionnement sont en baisse de 152 529 euros en comparaison aux prévisions du budget initial voté en avril 2024.

Le résultat recettes réelles - dépenses réelles fait apparaître un excédent de 652 111 euros.

SECTION INVESTISSEMENT				
INVESTISSEMENT DEPENSES				
CHAPITRES	LIBELLES	BP2024	EXECUTION 2024	RAR
CH001	Solde execution 2023	132 998,95		
CH 21	PGM 104	2 139 308,89	1 753 045,19	333 208,27
	PGM 106	136 431,61	18 605,82	17 825,79
	PGM 107	2 000,00	-	2 000,00
	PGM 108	148 819,65	46 272,98	4 498,89
	PGM 120	527 265,75	321 206,40	205 562,00
CH 16	emprunts et dettes	506 200,00	442 272,17	-
CH 21	immo corporelles	15 000,00	9 201,60	-
CH 240	PGM 240	12 500,00	-	-
	DEPENSES REELLES INVEST	3 620 524,85	2 590 604,16	563 094,95
OP 040	Opérations d'ordre	5 604,64	5 189,99	-
	TOTAL DEPENSES INVEST	3 626 129,49	2 595 794,15	563 094,95
INVESTISSEMENT RECETTES				
CHAPITRES	LIBELLES	BP2024	EXECUTION 2024	RAR
OP 024	Produits de cessions	100 000,00	0	
10	dotations et fonds divers	304 565,52	407 535,79	
13	subventions d'investissements	2 771 563,97	1 681 392,33	741 694,98
	RECETTES REELLES INVEST	3 176 129,49	2 088 928,12	741 694,98
OP 021	Virement de la section fonctionnement			
OP 040	OP ORDRE	450 000,00	437 714,60	
	TOTAL RECETTES INVEST	3 626 129,49	2 526 642,72	741 694,98
	RESULTATS PREVISIONNELS section investissement 2024		69 151,43	
	BESOINS EN FINANCEMENT (négatif)			- 178 600,03

SECTION FONCTIONNEMENT			
FONCTIONNEMENT DEPENSES			
CHAPITRES	LIBELLES	BP2024	EXECUTION 2024
11	Charges à caractère general	1 167 496,00	1 098 004,72
12	Charges de personnel	3 103 903,10	3 080 441,08
14	Atténuation de produits	1 504,00	1 504,00
65	Autres charges de gestion	404 120,00	360 339,29
66	Charges financières	84 232,64	73 432,25
67	charges spécifiques	3 000,00	1 005,01
68	Dotations aux amortissements	3 000,00	-
	DEPENSES REELLES FONCT	4 767 255,74	4 614 726,35
OP 042	opérations d'ordre	440 000,00	437 714,60
	TOTAL DEPENSES FONCT	5 207 255,74	5 052 440,95
FONCTIONNEMENT RECETES			
CHAPITRES	LIBELLES	BP2024	EXECUTION 2024
OP 002	Resultat ex antérieurs	412 238,74	
13	Atténuation de charges	150 000,00	163 190,59
70	Produits des services	353 100,00	380 891,33
73	Impôts et taxes	1 629 527,00	1 626 275,00
731	Fiscalité locale	1 315 300,00	1 307 521,40
74	Dotations et participations	1 206 110,00	1 537 372,09
75	Autres produits de gestion	135 120,00	147 314,20
76	Produits financiers	10,00	61,47
77	Produits spécifiques	100 151,00	104 211,48
	RECETTES REELLES FONCT	5 301 556,74	5 266 837,56
Op 042	opérations d'ordre	5 700,00	5 189,99
	TOTAL RECETTES FONC	5 307 256,74	5 272 027,55
	RESULTATS PREVISIONNELS dep/recettes reels 2024	-	652 111,21
	RESULTATS PREVISIONNELS section fonctionnement 2024		219 586,60
	RESULTATS CUMULES PREVISIONNELS FNT 2024		631 825,34

2.1.2 Budget principal CCAS.

Bilan 2024 – CCAS en résumé

A la fin de l'exercice 2024, on constate que les dépenses réelles de de fonctionnement sont en baisse de 43 129 euros en comparaison aux prévisions du budget initial voté en avril 2024.
En revanche, les recettes réelles sont en baisse de 146 042 euros par rapport aux prévisions.
Les résultats de la section fonctionnement font apparaitre un déficit de 95 513.08 euros.

CCAS execution 2024

SECTION INVESTISSEMENT				
INVESTISSEMENT DEPENSES				
CHAPITRES	LIBELLES	BP2024	EXECUTION 2024	RAR
CH001	Solde execution 2023	4 990,10	-	-
CH 21	21838- Autre matériel inform	1 990,10		
	2188- autres	3 909,90	-	
	<i>DEPENSES REELLES INVEST</i>	<i>10 890,10</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
OP 040	Opérations d'ordre	600,00	-	-
	TOTAL DEPENSES INVEST	11 490,10	-	-
INVESTISSEMENT RECETTES				
CHAPITRES	LIBELLES	BP2024	EXECUTION 2024	RAR
10	1068- excédent	4 990,10	4 990,10	
13	département	2 000,00	-	-
	<i>RECETTES REELLES INVEST</i>	<i>6 990,10</i>	<i>4 990,10</i>	<i>-</i>
OP 021	Virement de la section fonction	-	-	
OP 040	OP ORDRE	4 500,00	4 255,96	
	TOTAL RECETTES INVEST	11 490,10	9 246,06	-
	RESULTATS PREVISIONNELS section investissement 2024	-	9 246,06	
	BESOINS EN FINANCEMENT (négatif)			-
SECTION FONCTIONNEMENT				
FONCTIONNEMENT DEPENSES				
CHAPITRES	LIBELLES	BP2024	EXECUTION 2024	
11	Charges à caractère général	8 845,73	7 605,49	
12	Charges de personnel	1 009 410,03	970 229,71	
65	Autres charges de gestion	147 710,00	145 001,19	
	<i>DEPENSES REELLES FONCT</i>	<i>1 165 965,76</i>	<i>1 122 836,39</i>	
OP 042-023	opérations d'ordre	8 000,00	4 255,96	
	TOTAL DEPENSES FONCT	1 173 965,76	1 127 092,35	
FONCTIONNEMENT RECETES				
CHAPITRES	LIBELLES	BP2024	EXECUTION 2024	
OP 002	Resultat ex antérieurs	120 555,66		
13	Atténuation de charges	3 000,00	5 690,26	
70	Produits des services	839 800,10	920 233,49	
74	Dotations et participations	210 000,00	100 000,00	
75	Autres produits de gestion	10,00	451,56	
77	Produits spécifiques	-	948,00	
	<i>RECETTES REELLES FONCT</i>	<i>1 173 365,76</i>	<i>1 027 323,31</i>	
Op 042	opérations d'ordre	600,00	-	
	TOTAL RECETTES FONC	1 173 965,76	1 027 323,31	
	RESULTATS PREVISIONNELS dep/recettes reels 2024		95 513,08	
	RESULTATS PREVISIONNELS section fonctionnement 2024	-	99 769,04	
	RESULTATS CUMULES PREVISIONNELS FNT 2024		20 786,62	

2.1.3 Budget annexe SAAD

Le SAAD a réalisé 171 526 euros de dépenses en moins sur les prévisions budgétaires initiales.

Le motif de la baisse de dépenses est du principalement à la baisse des dépenses de rémunération.

En début d'exercice, il a été constaté une perte d'activité importante liée à des décès et des hospitalisations de bénéficiaires. Cette tendance s'est heureusement inversée au cours du dernier trimestre, et le SAAD a pu rattraper son activité et réaliser 31 604 heures au total (31 705 heures en 2023)

D'autre part, le tarif horaire des interventions, fixé à 24 euros pour l'APA et la PCH a permis d'améliorer légèrement les recettes du SAAD.

Malgré cette légère amélioration, les recettes de tarification (763 215 euros) ne couvrent pas les dépenses de personnel (923 806 euros). Le SAAD ne pourrait poursuivre ses activités sans la subvention annuelle versée par le CCAS (145 000 euros en 2024), ainsi que le remboursement du complément de rémunération (CTI) par le département, à hauteur de 60 448 euros.

Ces deux recettes ont contribué à amortir le déficit structurel du SAAD.

Bilan 2024 – SAAS en résumé

A la fin de l'exercice 2024, les dépenses réelles de de fonctionnement sont en baisse de 171 526 euros en comparaison aux prévisions du budget initial voté en avril 2024.

En revanche, les recettes réelles liées à la facturation de l'activité sont de 160 591euros inférieures aux charges de rémunération.

Le SAAD ne pourrait poursuivre ses activités sans la subvention du CCAS de 145 000 euros en 2024.

SECTION FONCTIONNEMENT			
FONCTIONNEMENT DEPENSES			
CHAPITRES	LIBELLES	BP2024	EXECUTION 2024
11	Charges à caractère general	22 000,00	7 995,41
12	Charges de personnel	1 078 500,00	923 806,14
16	Dépenses afférentes à la struct	16 120,00	13 292,88
	DEPENSES REELLES FONCT	1 116 620,00	945 094,43
OP 042	opérations d'ordre	-	-
	TOTAL DEPENSES FONCT	1 116 620,00	945 094,43
FONCTIONNEMENT RECETES			
CHAPITRES	LIBELLES	BP2024	EXECUTION 2024
op 002	Excédent reporté	54 263,46	-
17	Produits de la tarification	755 120,00	763 215,92
18	Autres produits relatifs à la stru	200 000,00	211 203,16
	RECETTES REELLES FONCT	1 009 383,46	974 419,08
Op 042	opérations d'ordre	-	-
	TOTAL RECETTES FONC	1 009 383,46	974 419,08
	RESULTATS PREVISIONNELS dep/recettes reels 2024	-	29 324,65
	RESULTATS PREVISIONNELS section fonctionnement 2024		29 324,65
	RESULTATS CUMULES PREVISIONNELS FNT 2024		83 588,11

2.2 Endettement et autofinancement

Le CCAS de Saint-Nicolas d'Alhiermont n'a pas de dette.
Il n'est pas envisagé de contracter d'emprunt en 2025.

2.3 Orientations, projections et perspectives budgétaires 2025

En 2025, la prudence est de mise. La commune prévoit la stabilisation de ses ressources, tout en adaptant son plan d'investissement. La gestion prudente de l'endettement et l'optimisation des dépenses permettront de poursuivre et de soutenir des projets structurants pour la commune et ses habitants.

Les projets d'investissements seront inscrits au budget 2025, cependant, les opérations seront lancées seulement lorsque la collectivité aura reçu un engagement des financeurs pour verser les subventions. En effet, face à la réduction des moyens, le financement des opérations nouvelles est incertain. L'état a fortement limité le nombre de demandes de subventions déposées par les collectivités.

2.3.1 Priorités en investissement

Investissements 2025 sur budget principal CCAS

Le montant total des nouveaux investissements 2 000 TTC pour le renouvellement du matériel informatique et les logiciels du CCAS.

Investissements 2025 sur budget annexe SAAD

Des investissements pour l'achat d'un vélo électrique et le renouvellement de téléphones mobiles sont prévus en 2025. Ces investissements font l'objet d'une demande de subvention dans le cadre d'appel à projet auprès du département de la Seine-Maritime.

2.3.2 Vigilance sur la section fonctionnement

Tout comme sur le budget principal commune, la section fonctionnement nécessite d'approfondir d'une part, les pistes pour réduire les dépenses, et d'autre part, les pistes pour renforcer les recettes.

Cependant, la structure budgétaire du CCAS et du SAAD, constituées à 95% de dépenses de rémunération réduisent les marges de manœuvres.

Il est donc indispensable de travailler sur l'amélioration des recettes, via le tarif des interventions.

Les actions prioritaires initiées sont poursuivies afin de maîtriser la masse salariale. Ainsi, certains contrats de remplacement seront renouvelés seulement si les activités sont en hausse.

En termes de recettes, le tarif horaire d'intervention a été revalorisé en janvier 2025 : 25 euros en semaine et 28 euros les dimanches et jours fériés pour l'APA et la PCH.

Ce tarif est supérieur de 50 centimes au tarif national préconisé par la CNSA.

Toutefois, la revalorisation du tarif du SAAD a été murement réfléchie afin de ne pas réduire le nombre d'heures alloué en fonction du degré de dépendance, et ainsi maintenir la qualité de la prise en charge quotidienne des bénéficiaires.

Ce tarif de 25 euros est encore très inférieur en comparaison avec les tarifs horaires pratiqués par les autres structures d'aide à domicile, intervenant sur la commune.